# **COMMUNAUTE DE COMMUNES** AIRVAUDAIS-VAL DU THOUET

#### 33 Place des Promenades 79600 AIRVAULT



#### **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

## Réunion Ordinaire du 27 juillet 2020

L'an deux mil vingt le vingt-sept du mois de juillet à 18 h 30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Domaine de Soulièvres à Airvault, régulièrement convoqué par M. Olivier FOUILLET, Président de la CCAVT.

### 27 présents + 1 pouvoir (28 votes) :

#### Membres titulaires présents :

- Commune d'Airvault : Olivier FOUILLET, Maryse CHARRIER, Mattieu MANCEAU, Viviane CHABAUTY, Frédéric PARTHENAY, Frédérique DAMBRINE, Jacky JOZEAU, Lucette ROCHER, Laurent FALACHO, Gaëtan GARREAU, Thierry BOUYER
- Commune d'Assais les Jumeaux : Jean-Claude LAURANTIN, Fabrice DURAND, Jérôme GLORIAU
- ✓ Commune d'Availles-Thouarsais : Daniel ROBERT
- ✓ Commune de Boussais : Jacques ROY, Gérard GIRET
- ✓ Commune d'Irais : Hélène MARSAULT
- Commune de Le Chillou: Françoise RICHARD
- ✓ Commune de Louin : Monique NOLOT, Mathias DIXNEUF, Maryse BARIGAULT
- ✓ Commune de Maisontiers : Gérard CHABAUTY
- Commune de Saint-Loup-Lamairé : Pascal BIRONNEAU, Dominique BARREAU, Alain JEZEQUEL, Micheline REAU

#### 1 pouvoir:

Dominique GUILBOT a donné pouvoir à Lucette ROCHER

Excusés: Dominique GUILBOT, Claudie VALET

Pascal BIRONNEAU a été élu secrétaire de séance.

Date de la convocation : Jeudi 23 juillet

## MARCHES PUBLICS

# Règlement des marchés publics passés en procédures adaptées

Vu le Code de la Commande Publique

Après délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés le Conseil Communautaire approuve le règlement des marchés passés en procédure adaptée (MAPA) joint en annexe.

> A Airvault, le 27 Juillet 2020 Le Président, Olivier FOUILLET

Préfecture

079-200041416-20200806-182-DE

Acte certifié éxécutoire

Réception par le Préfet : 06-08-2020

Publication le : 06-08-2020

Pour copie conforme, Le Président, Olivier FOUILLET

COMMUNAUTE DE COMMUNES AIRVAUDAIS - VAL DU THOUET 33 Place des Prorbenades 79600 ARVAULT Tél. 05 49 64 93 48

Règlement des marchés passés en procédure adaptée				
(Marchés inférieurs aux seuils de procédure formalisée)				
Estimation du marché M € HT	Mise en concurrence	Publicité	Offres (Ouverture des plis –	Répo
			analyse)	
M < 40 000 € HT	Deux solutions (au choix):  - Demande de plusieurs devis  - Ou contractualiser avec des prestataires différents à chaque commande si existence d'une concurrence locale	Sollicitation directe des entreprises : - Mail - Courrier	Offre:  Devis détaillé Ou marché simplifié Ouverture des plis assurée après la date et l'heure limite de réception par le technicien en charge de	Entreprise nor courrier ou ma Entreprise ret du devis avec i pour accord » signature ou si marché simpli
40 000 € HT < M < 90 000 € HT	Mise en concurrence par la plateforme de dématérialisation	Publication minimum sur :  - Plateforme de dématérialisation - Journal local (NR ou CO)	l'analyse des offres  Remise d'offre dématérialisée sur plateforme de dématérialisation  Ouverture des plis assurée après la date et l'heure limite de réception par le technicien en charge de l'analyse des offres	Entreprise nor Courrier adres plateforme de dématérialisat  Entreprise ret Information su et notification par la platefor dématérialisat
90 000 € HT < M < seuil des procédures formalisées  NB : les seuils sont les suivants depuis le 01/01/2020 :	Mise en concurrence par la plateforme de dématérialisation	Publication minimum sur:  - Plateforme de dématérialisation - Journal d'annonces légales ou BOAMP  Privilégier les journaux d'annonces légales locaux (NR ou CO) si la concurrence est locale ou départementale	Remise d'offre dématérialisée sur plateforme de dématérialisation  Ouverture des plis assurée après la date et l'heure limite de réception par le technicien en charge de l'analyse des offres	Entreprise nor Courrier adres plateforme de dématérialisat Entreprise ret Information su et notification par la platefor dématérialisat
F/S: 214 000 € HT Tvx: 5 350 000 € HT				

Préfecture

079-200041416-20200806-182-DE

Acte certifié éxécutoire

Réception par le Préfet : 06-08-2020 Publication le : 06-08-2020 Pour copie conforme, Le Président, Olivier FOUILLET COMMUNAUTE DE COMMUNES AIRVAUDAIS - VAL DU THOUET 33 Place des Promenades 79600 AIRVAULT Tél. 05 49 64 93 48